

AAP Villes sobres et perméables

Dossier de la rédaction de H2o
February 2024

Afin d'adapter nos territoires, il est donc plus que jamais urgent d'amplifier et de massifier nos efforts en matière d'économies d'eau conformément au Plan Eau du gouvernement (réduction des volumes prélevés de 10 % à l'horizon 2030). En parallèle, il importe également d'agir à la source en simplifiant l'espace urbain afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, seule source de notre eau potable, dans nos sols et nos nappes et améliorer le fonctionnement de nos systèmes d'assainissement. Sur le Bassin Artois-Picardie, 93 % de l'eau potable vient des nappes souterraines. L'appel à projets propose d'attribuer des aides pour mener des opérations groupées et globales visant plusieurs actions : la distribution et la mise en place de dispositifs permettant de rationaliser des économies en eau chez les usagers (kits hydro-économies) ; la distribution et la mise en place chez les usagers de récupérateurs aériens d'eau pluviale pour l'arrosage du jardin, couplée le cas échéant à une déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement ; la distribution et la mise en place de dispositifs hydro-économies dans les bâtiments publics existants ; la mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics existants couplée à une déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement ; la simplification des sols urbains via la mise en œuvre de solution de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (solutions vertes, revêtements poreux) en vue de réinfiltrer les eaux et de favoriser la recharge des nappes.

Dépôt des dossiers - 3 dates : 29 février 2024, 31 mai 2024, 31 juillet 2024